

# **Compte-rendu du Colloque**

## **Genre et Post-Conflict : Comment promouvoir le rôle des femmes dans la reconstruction post-conflit**

**22 juin 2011**

*Colloque International organisé par l'Université de Paris 8 –CRESPPA-GTM en collaboration avec l'UNESCO, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, le CNRS la Région Ile-de-France et l'Institut Emilie du Chatelet.*

### **Contexte :**

Malgré les activités importantes des femmes dans la construction de la paix, elles se trouvent trop souvent éloignées des structures formelles de prise de décision dans les périodes de post-conflit. Cela implique que les expériences spécifiques des femmes ne seront pas prises en compte dans l'élaboration des projets de réconciliation et de reconstruction post-conflit, et que les compétences des femmes ne seront pas mises au service de la réalisation d'une paix durable. En 2000, le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, une résolution qui engage les Nations Unies et ses États membres à faire participer les femmes aux négociations et aux accords concernant le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Plus de dix ans après, et suivant l'adoption de trois résolutions supplémentaires sur la position des femmes dans les situations de conflit et post-conflit, la situation reste préoccupante. Seuls 21 États membres de l'ONU sur les 192 ont déjà élaboré et mis en œuvre un Plan National d'implémentation de la Résolution 1325. Sur le terrain, dans les pays en situation de post-conflit, les femmes restent exclues des lieux de décision, tandis que les violences liées au genre continuent à poser un problème important.

### **Objectifs :**

Les objectifs du colloque étaient les suivants :

1. Identifier les obstacles à la participation des femmes dans les processus de reconstruction post-conflit et proposer des stratégies pour mieux soutenir cette participation
2. Identifier les mesures à prendre par les États pour la formulation et l'application effective d'un Plan National sur la résolution 1325
3. Elaborer des stratégies pour soutenir la lutte contre les violences basées sur le genre dans les pays en période de post-conflit.

## **Discours d'ouverture de Pilar Alvarez-Lazo, Assistante Directeur-Général pour les Sciences Humaines et Sociales**

Bonjour et bienvenue à cette conférence sur la promotion de la participation des femmes dans la reconstruction post-conflit. Au nom de la Directrice Générale de l'UNESCO, je suis ravie de vous accueillir pour discuter de ce thème, qui est partie intégrante de nos programmes sur la promotion de l'égalité des genres.

Durant les récents conflits à travers le monde, les femmes continuent de subir des violences sexuelles et des agressions d'un niveau sans précédent, donnant lieu à de graves conséquences sur leur santé ainsi qu'une possible stigmatisation et exclusion de leurs communautés. Les femmes qui deviennent des réfugiées à la suite du conflit font face à une grande insécurité qui vient à la fois du fait qu'elles sont isolées de leur système de soutien habituel et de l'insécurité physique additionnelle souvent présente dans les situations de déplacement forcé. Dans les situations de conflit et de post-conflit, beaucoup de femmes souffrent de l'insécurité économique qui vient de l'absence de moyens adéquates pour vivre et aussi du fait que beaucoup se retrouvent chefs de foyer, responsables de la survie de leurs enfants et de parents plus âgés.

Cependant, malgré les conséquences dramatiques du conflit pour beaucoup de femmes, il serait faux de voir les femmes seulement comme des « victimes » du conflit et d'ignorer leur rôle important dans la construction de la paix et la résolution des conflits. Paradoxalement, il peut être argumenté que c'est la marginalisation des femmes du pouvoir et la distance avec les auteurs des violences qui les placeraient dans une position unique pour défier le statut quo, et d'appeler à un ordre politique nouveau et à la construction de la paix. Bien qu'il serait faux de supposer que les femmes sont par nature ou par essence 'pacifique' (ou plus pacifique que les hommes), la situation socio-économique et politique des femmes dans beaucoup de sociétés où les inégalités de genres dominent, peut les placer dans une position où elles seraient incitées à faire pression en faveur de l'établissement de la paix et à essayer de négocier avec d'autres femmes de classe sociale et politique ou groupe ethnique différents. Dans les pays du monde entier, les femmes ont été au premier plan des efforts de construction de la paix, comme beaucoup d'exemples l'ont montré. Dans la plupart des cas, les femmes sont venues aux négociations de paix unies au-delà des différences de parti, de classe, et ethniques. Leur unité et détermination pour établir la paix viendraient de leur expériences et préoccupations quotidiennes : protéger les enfants, trouver de la nourriture, de l'eau propre ou un abri, se protéger contre la violence et particulièrement la violence sexuelle et basée sur le genre associée au conflit. Bien que leurs idéologies puissent être différentes, leurs visions et souhaits pour le futur convergent souvent vers des demandes d'absence de violence, d'accès à un logement sûr, à l'emploi et à l'éducation pour elles et pour leurs enfants, d'égalité et de la pleine jouissance de leur droits humains en tant que femmes. Dans beaucoup de pays, des femmes ont créé des associations locales et nationales pour mettre en valeur l'importance des initiatives de paix. Ces organisations font parfois aussi partie de réseaux transnationaux et mondiaux qui offrent leur soutien et mobilisent les solidarités entre femmes pour promouvoir la paix.

Les femmes ont clairement fait des efforts immenses dans beaucoup de pays affectés par des conflits pour faire avancer les processus de paix et la résolution du conflit. Mais ces efforts restent trop souvent ignorés et marginalisés dans les processus d'établissement de la paix et de reconstruction post-conflit. Les relations inégalitaires hommes-femmes et les systèmes de domination font que les femmes sont exclues des processus de négociations formels et d'une pleine participation politique. Les femmes qui ont été tellement actives à s'organiser pour la paix risquent bien d'être tenues à l'écart de la table des négociations. Les associations locales de femmes sont aussi trop souvent ignorées.

Malgré les activités des femmes dans la construction de la paix, elles sont trop souvent exclues des structures formelles de décisions dans les situations post-conflit. Cela signifie que les expériences spécifiques des femmes ne sont pas prises en compte dans l'élaboration des projets de réconciliation et de reconstruction, et que leurs compétences ne sont pas pleinement utilisées dans la recherche d'une paix durable. En 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité qui engage les Nations Unies et ses Etats membres à inclure les femmes dans toutes les négociations et accords concernant la résolution des conflits et la construction de la paix. Plus de dix ans après, et suivant l'adoption de trois résolutions supplémentaires du Conseil de sécurité concernant les femmes dans les situations de conflit et post-conflit, la situation reste insatisfaisante. Seulement 21 des 192 Etats membres des Nations Unies ont jusqu'ici élaboré un Plan National d'Action PNA pour l'implémentation de la Résolution 1325.

La conférence d'aujourd'hui fait partie de la stratégie de l'UNESCO de promouvoir les droits des femmes dans les situations de conflit et de post-conflit, et de faire avancer l'égalité des genres. Les experts rassemblés du monde entier - à la fois les femmes qui ont participé à la construction de la paix et aux activités de reconstruction post-conflit, et les experts des principales organisations intervenant dans ces pays et mettant en place l'agenda décisionnel - partageront avec nous leurs expériences pour nous permettre de mieux comprendre comment nous pouvons intervenir pour soutenir la participation des femmes dans les situations de post-conflit. Un des obstacles à la pleine participation des femmes à la résolution des conflits qui a été identifié est leur insuffisante connaissance de leurs droits et des stratégies pour faire respecter ces droits. Par conséquent, le travail de l'UNESCO dans le renforcement des capacités dans les situations de conflit et de post-conflit fait son possible pour contribuer de manière importante à la fois à l'avancée de l'implémentation de la Résolution sur les Femmes, la Paix et la Sécurité du Conseil de Sécurité et à l'avancée de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement OMD 3, c'est-à-dire de 'promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes'. Le programme de l'UNESCO de créer et de soutenir des centres de recherche sur les femmes dans les régions affectées par des conflits promeut la sécurité humaine et les droits des femmes dans ces régions et assure qu'il y ait une base de connaissances et de recherche orientée produites qui permettra aux femmes de participer à la résolution des conflits ainsi qu'à la reconstruction post-conflit. L'UNESCO a déjà aidé à l'établissement de deux centres - Le Centre Palestinien de Recherche et de Documentation sur les Femmes à Ramallah, et le Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes, le Genre, et la Construction de

la paix dans la Région des Grands Lacs, situé à Kinshasa, République démocratique du Congo. L'établissement du Centre a aussi été accompagné par la création d'un Forum Régional des Ministres des Affaires féminines et du Genre, qui s'est déjà réuni à trois occasions.

Le travail de ces Centres dans la production et la diffusion de la recherche, la constitution de réseaux entre les femmes militant pour la paix, les chercheurs, les décideurs politiques, et les membres de la société civile, et dans le lobbying et le plaidoyer pour les droits des femmes, assurera que la recherche et les nouvelles connaissances alimentent les décisions sur l'égalité des genres dans ces régions, et que les femmes dans toutes les régions, sont dotées de la connaissance de leurs droits et de la manière de les faire progresser. La recherche soutenue par l'UNESCO a également examiné le rôle des hommes et des masculinités dans les conflits et la résolution de conflits lors d'une conférence internationale qui s'est tenue à Kinshasa en Mars 2011. C'est pourquoi, nous nous efforçons d'adopter une approche holistique des relations hommes-femmes dans les sociétés affectées par des conflits. De plus, un nouveau projet sur la prévention des violences sexuelles basées sur le genre, à travers l'implication d'étudiants en tant « qu'ambassadeurs » de la prévention de la violence, sera lancé en République démocratique du Congo cette année. Ces activités fournissent d'importantes leçons et informations pour les autres régions affectées par des conflits ou des catastrophes naturelles. L'UNESCO est aussi en train de lancer des activités à Haïti qui aident les femmes à participer au processus de reconstruction et à planifier des stratégies pour la prévention des violences basées sur le genre. Nous travaillons aussi avec l'Université de Kaboul dans l'établissement d'un cours pilote sur 'le Genre, les Conflits et le Développement'.

La conférence d'aujourd'hui devrait aider à nous diriger dans cette voie en fournissant de concrètes recommandations pour les décideurs politiques afin de leur permettre de mieux soutenir et intégrer la participation des femmes dans les activités de reconstruction post-conflit. Je voudrais vous remercier encore de vous joindre à l'UNESCO et ses partenaires dans ces efforts. Merci !

### **Yaliwe Clarke, African Gender Institute, South Africa**

Yaliwe Clarke a commencé son intervention par la présentation d'un extrait vidéo produit par ISIS-WICCE qui décrit les expériences des femmes des conflits armés au Sud du Soudan. Le film montre l'extrême détresse et privation dont souffrent les femmes pendant et après ce conflit, dans lequel elles sont des participantes actives. Dans ses commentaires, Yaliwe Clarke a abordé certaines difficultés en parlant des différentes périodes du conflit et de l'après-conflit, notamment quand différentes formes de violence, y compris les violences faites à l'encontre des femmes, se perpétuent dans la période appelée 'post-conflit'. L'intervenante a suggéré plutôt le terme de 'post-accords de paix' pour parler de ces périodes durant lesquelles un accord de paix a été signé.

Yaliwe Clarke a continué par l'identification des obstacles majeurs à la pleine participation des femmes dans la période qui suit les accords de paix.

1. La nature des processus de paix. Presque tous les processus de paix sont en eux-mêmes sexués et implantés dans des systèmes de patriarchie et de domination masculine. Cela signifie que l'analyse basée sur le genre est muette ou absente. Les processus de paix parlent aux identités masculines, et quand les femmes sont mentionnées dans ces processus, elles sont reliées aux problèmes de violences sexuelles physiques. Les femmes sont vues comme victimes de ces violences sexuelles physiques, elles ne sont pas présentées d'autres manières.
2. La phase qui suit les accords de paix a tendance à renforcer les processus patriarcaux, et les positions dominantes des hommes. Les femmes, qui ont pu avoir des rôles importants et défier les normes sexuées durant le conflit, peuvent se retrouver dans la même position de subordination qu'avant le conflit. Les hommes qui prennent des postes au pouvoir sont ceux qui étaient présents comme chefs de file des forces armées ou qui ont joué les premiers rôles dans les négociations officielles de paix.
3. Le manque de reconnaissance des capacités des femmes leaders. Les femmes ont besoin de meilleures opportunités éducatives pour conquérir des positions où elles peuvent participer aux processus de construction de la paix. Leurs compétences doivent être plus reconnues.

### **Nana Pratt, Mano River Women's Peace Network, Sierra Leone**

Nana Pratt soutient que les mouvements de femmes devraient continuer de s'intensifier et transformer les actions collectives entreprises pendant le conflit. L'intervenante a donné des exemples d'actions des mouvements de femmes dans la Mano River Union, sous-région de l'Ouest de l'Afrique pendant la période de conflit, et notamment entre 1989 et 2003. Elle a souligné l'importance du réseau régional. Par exemple, alors qu'il était impossible pour les femmes du Libéria de rencontrer Charles Taylor pendant le conflit dans ce pays, les femmes de Sierra Leone et de Guinée ont envoyé des délégations pour faire pression sur lui et pour appeler à la fin des violences. Il est également important de pouvoir mobiliser les femmes de tout âge. Souvent, les femmes plus âgées sont plus respectées du fait de leur âge, elles peuvent donc être très utiles dans les activités de lobbying.

A la suite du conflit dans la Mano River Union, les femmes ont joué et continuent de jouer un rôle clé dans la construction de la paix. Nana Pratt a donné quelques exemples caractéristiques de la contribution des femmes dans la reconstruction post-conflit en Sierra Leone, par exemple à travers les radios communautaires pour fournir aux femmes des informations sur leurs droits, et pour leur apprendre comment anticiper et modérer la violence potentielle, ou à travers une mobilisation en tant qu'observatrices électorales.

Cependant, les femmes restent largement exclues des structures officielles et institutions de gouvernement dans les situations post-conflit.

La question qui se pose est : comment les femmes peuvent-elles se mobiliser pour changer le scénario prédominant d'exclusion ? Selon l'intervenante, les femmes devraient intensifier les actions concertées et populariser le contenu et le message important de la Résolution 1325 que – « les femmes sont aussi des actrices de la paix ; intégrez-les ». Ces activités de vulgarisation devraient cibler tous les décideurs et les bénéficiaires de tous les niveaux, avec

des messages qui mettent l'accent sur les avantages d'inclure les femmes. Ces messages doivent transmettre les arguments quantitatifs d'intégration des femmes, c'est-à-dire qu'elles représentent la moitié de la population, et les arguments qualitatifs, à savoir qu'elles apporteront des expériences différentes au processus de construction de la paix. Il doit être souligné qu'en l'absence d'intégration des femmes, les processus de paix ne seront pas achevés. Un plaidoyer stratégique et du lobbying pour une pleine application de la Résolution 1325 à tous les niveaux (national, régional, départemental et communal) doivent être entrepris. Il y a un besoin d'intensifier le travail de collaboration avec le gouvernement et les organisations internationales dans les domaines relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité, surtout sur les initiatives de renforcement des capacités en utilisant la Résolution 1325 comme outil.

Un des défis est de diffuser le message important de la Résolution 1325. Un autre problème est le soutien financier insuffisant aux initiatives de construction de la paix des femmes, particulièrement au niveau des communautés.

L'intervenante a fait les recommandations suivantes :

- Orienter plus les fonds de soutien pour les femmes, la paix et la sécurité sur les activités d'information, d'éducation, et de communication, et sur le renforcement des capacités, le lobbying stratégique, le plaidoyer, et la coalition pour la construction de la paix ;
- Donner des fonds institutionnels de soutien aux réseaux de construction de la paix menés par des femmes et aux organisations pour leur permettre de maintenir et d'intensifier leurs initiatives dans les domaines cités.

### **Yvonne Matuturu, FAWE, Burundi**

L'intervenante a commencé sa présentation par un bref historique sur le Burundi. Ce pays a été miné, depuis son indépendance, par des crises sociopolitiques. Les massacres de 1972 ont entraîné l'exil de milliers de Burundais. La crise de 1993 a plongé le pays dans une guerre civile dévastatrice. Des accords de paix ont été signés dans les années 2000 et ont conduit en 2005 à l'adoption d'une nouvelle Constitution, d'un nouveau Président, d'un Parlement et d'administrateurs locaux. Ces élections tout comme celles de 2010 ont été validées par la Communauté internationale. Cependant, pour ces dernières, une partie de la classe politique en a contesté la transparence. La paix reste fragile dans le pays notamment du fait d'institutions nationales affaiblies, de la faiblesse du système de sécurité, et de la poursuite des violations des droits de l'homme.

Selon l'intervenante, la consolidation de la paix passe par le rétablissement de la légitimité de l'Etat vis-à-vis de la population par des institutions nationales capables de mettre en œuvre des politiques de redressement et de développement, et la poursuite de l'engagement de la communauté internationale.

Le Pacte de sécurité et de stabilité signé en 2006 par les pays de la région des Grands Lacs renforce l'espoir de stabilité et les perspectives de croissance économique pour le Burundi.

L'intervenante a présenté ensuite la contribution des femmes burundaises dans le processus de paix.

Pendant longtemps, les femmes sont restées exclues du processus de paix au Burundi. Cependant, lors des négociations de paix d'Arusha, elles ont réussi à obtenir le statut d'observatrices. Ce statut leur a permis de plaider et de faire du lobby pour influencer les décisions des politiciens. Lors des négociations de Pretoria, en Afrique du Sud, en 2004, une centaine de femmes burundaises issues des partis politiques et de la société civile ont été invitées à participer à un colloque à Johannesburg durant lequel le Président de l'époque s'est engagé à introduire un quota d'au moins 30% de participation des femmes dans les instances de prise de décision. Cela a été concrétisé en 2005 par un amendement à la nouvelle Constitution et intégré aux lois électorales de 2005 et 2010.

La Résolution 1325 a été utilisée par les organisations féminines comme un instrument de plaider et de négociation auprès du Gouvernement et des Nations Unies pour que les droits et besoins spécifiques des femmes et filles soient pris en compte dans les programmes post-conflit.

A travers le cadre stratégique et le plan prioritaire de consolidation de la paix, le gouvernement burundais s'est engagé à mettre en œuvre la Résolution 1325. Cependant, plus de dix ans après son adoption, les efforts et moyens engagés pour mettre en œuvre la résolution restent insuffisants. Malgré quelques initiatives de la société civile et des organisations internationales, le retard dans la mise en place d'un plan d'action national démontre un déficit dans l'application de la résolution. Un Comité de pilotage a été créé : il a proposé au Gouvernement un plan d'action national de mise en œuvre de la résolution ; ce dernier est le résultat d'une collaboration entre tous les partenaires et doit désormais être retenu comme priorité dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et de relance économique CSLP II en cours d'élaboration.

L'instauration d'une paix réelle suppose des institutions politiques, économiques et sociales inclusives et durables. Les violences sexuelles subies par les femmes pendant la guerre sont le résultat des rapports inégalitaires. Les bouleversements sociaux dus au conflit ouvrent la porte à une redéfinition de ces rapports. En effet, durant le conflit, les femmes prennent en main le foyer, ont de nouvelles responsabilités et aspirent après guerre à un nouveau statut. Le processus de consolidation de la paix doit donc inclure la réalisation de l'égalité des sexes, caractéristique importante pour prévenir les nouveaux conflits. Au Burundi, les femmes, pilier de la famille, ont joué un rôle clé dans le rapprochement des communautés notamment au travers d'associations locales. Elles ont même réussi à accéder au Conseil des sages, qui règle les conflits au sein des familles, auparavant exclusivement réservé aux hommes.

En se basant sur la résolution 1325, les organisations féminines locales et certaines organisations internationales ont mené un plaidoyer pour la nécessaire prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration des programmes de consolidation de la paix au Burundi.

Ce plaidoyer a été essentiellement mené au niveau local par un cadre de coordination composé de 37 organisations féminines pilotées par Dushirehamwe, et au niveau international par l'ONG International Alert. Cela a abouti à la prise en compte des organisations féminines comme parties prenantes au processus de paix et à la prise en compte du genre dans le processus à un certain niveau.

Dushirehamwe et International Alert ont mené un travail préliminaire sur les leçons apprises en matière d'intégration du genre dans le programme de consolidation de la paix au Burundi. L'apport des organisations dans le suivi des différents mécanismes de consolidation de la paix a été considérable. Elles ont notamment élaboré des indicateurs d'intégration du genre.

La résolution 1325 constitue la base légale et le point d'entrée de l'action de l'association Dushirehamwe. La force de cette association est son appartenance à un réseau d'organisations nationales et internationales ainsi que son fonds flexible d'accompagnement en provenance d'International Alert et UN Women. L'association a joué un rôle d'accompagnateur de tous les mécanismes de consolidation de la paix et a ainsi pu veiller à la prise en compte des intérêts des femmes. L'intervenante a mentionné également le projet de radio communautaire de Dushirehamwe financé par l'Unesco. Par ailleurs, l'association FAWE/Burundi joue un rôle important dans l'éducation des femmes et des filles dont la plupart sont analphabètes et par conséquent, ne peuvent revendiquer des droits dont elles ignorent l'existence.

L'intervenante a ensuite souligné la contribution de l'UNESCO dans le soutien à la participation des femmes au Burundi. Un Centre de Recherche et de Documentation sur les Femmes, le Genre et la Construction de la Paix dans la Région des Grands Lacs est en train d'être mis en place à Kinshasa, en République Démocratique du Congo. Le but est de promouvoir la protection et le respect de l'égalité des genres et des droits de la femme dans la Région.

L'intervenant a cité d'autres projets de l'UNESCO au Burundi visant la promotion de la participation des femmes tel que le projet avec l'UNFPA de renforcement de la capacité des jeunes pour une participation active au processus de paix et une insertion économique réussie.

En conclusion, l'intervenante fait un bilan mitigé de la situation des femmes dans la Région. Leurs conditions de vie ne se sont pas nettement améliorées, elles restent sous-représentées dans la plupart des structures de prises de décisions, malgré des légères améliorations. Leurs intérêts sont peu pris en compte dans les processus de reconstruction post-conflit. Ce fait a été reconnu par les chefs de gouvernements lors de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs en 2004. La Résolution 1325 est un instrument clé. Le rôle des femmes Burundaises dans la reconstruction est indiscutable. Le Burundi a fait des efforts pour prendre en compte la dimension genre dans la réforme du secteur de défense et sécurité mais beaucoup reste encore à faire.



## **Intervention de Luz Piedad Caicedo, Centro Regional de Derechos Humanos y Justicia de Género, Columbia**

L'intervenante a commencé son discours en s'interrogeant sur comment peut-on définir ce qu'est le « conflit » et le « post-conflit », surtout quand les dirigeants politiques ne veulent pas toujours admettre quand un conflit se passe dans leur pays.

Elle a donné l'exemple de la Colombie où c'était seulement en mai 2011 que le Président colombien, Juan Manuel Santos, a reconnu que la Colombie était un pays en situation de conflit. Le précédent président s'est toujours refusé à le reconnaître. En août 2003 il nie le conflit armé et parle de menace terroriste contre l'Etat.

L'intervenante rappelle que le Président actuel était Ministre de la défense du gouvernement précédent de Alvaro Uribe.

Ce changement d'avis s'explique pour deux raisons : la première est pragmatique, la nouvelle loi pour les victimes et la restitution des terres l'exige. Il faut pouvoir faire la différence entre une victime d'un crime ordinaire et une victime qui l'est par conséquence du conflit armé. La deuxième raison est politique, le Président Santos veut entamer des négociations de paix avec les groupes insurgés, or une négociation ne peut se faire sans un conflit. Un encadrement légal est en cours de préparation.

Le problème, sur lequel l'intervenante a insisté, est la volonté du Président actuel de mener le processus de paix en excluant la participation de la société civile.

L'intervenante rappelle le contexte colombien : 46% des personnes sont pauvres et 18% extrêmement pauvres, la pauvreté est encore plus importante dans les zones rurales. La croissance était de 7,5% en 2007.

En novembre 2009, 93 membres du Congrès font l'objet d'une enquête par la justice sur leurs possibles liens avec les paramilitaires. Aujourd'hui, 13 ont été condamnés, pour 9 d'entre eux les preuves étaient insuffisantes et 5 ont été déclarés innocents. Il y a 249 enquêtes ouvertes contre 12 gouverneurs de Région, 166 maires, 13 chefs de département, et 58 conseillers municipaux.

Les forces militaires ont connu une forte augmentation, elles étaient 279 000 en 2002 et sont 373 000 trois ans plus tard. Il y a en Colombie 3 700 000 déplacés, dont plus de 50% entre 2003 et 2010.

La présence de groupes armés considérés par le gouvernement de Alvaro Uribe comme des bandes criminelles est chaque fois plus reconnue comme les enfants du paramilitarisme.

Les leaders sociaux qui exigent la dévolution des terres, parmi lesquels plusieurs femmes, ont été persécutés et assassinés.

L'intervenante rappelle ensuite le contexte du mouvement de paix :

Le processus de paix emmené par le Président Andrés Pastrana a créé une déception parmi les colombiens. Il y a une criminalisation de la paix et une division du mouvement.

Dans les années 80 et 90, plusieurs groupes armés ont été démobilisés. En revanche, la démobilisation a échoué en ce qui concerne les FARC et le ELN.

Le gouvernement Uribe et la négociation avec les paramilitaires :

Le mouvement de paix des femmes se divisent : Ruta Pacifica de las Mujeres (Route pacifique des femmes), OFP (Organisation féminine populaire), Red Nacional de Mujeres (Réseau National des Femmes), IMP (Initiatives des femmes pour la paix), Mouvement national de femmes auteurs et actrices pour la paix, ASFAMIPAZ (Mères et familles des membres de la force publique retenus et libérés par les groupes de guerilleros), Réseau œcuménique national de femmes pour la paix.

La résolution 1325 n'est pas connue et n'est pas considérée comme obligatoire en Colombie, ce qui explique les actions qui ne reflètent pas l'esprit de la résolution. Il n'y a aucune participation politique, aucune promotion des initiatives de résolutions pacifiques du conflit.

Suivi des impacts du conflit et des initiatives de paix. Les points positifs : les femmes sont organisées, ont connaissance de leurs droits, mouvement de résistance. Les points négatifs sont la division du mouvement et les persécutions.

Les dates importantes du mouvement de paix :

- 1987 : Première « Semaine pour la paix » qui est organisée chaque année désormais : espace de réflexion pour la société civile
- 1993 : création de Redepaz (Red Nacional de Iniciativas Ciudadanas por la Paz y Contra la Guerra)
- 1995 : importance de l'Eglise catholique : la Conférence épiscopale convoque la Commission nationale de conciliation pour trouver des solutions politiques au conflit armé colombien.
- 1996 : création de la Ruta Pacifica de las Mujeres  
Le Président Samper crée, par une loi, le Conseil national de la paix qui comporte 30 membres : 15 du gouvernement et 15 de la société civile.
- 1998 : Andrés Pastrana est élu Président.

Assemblée permanente de la société civile pour la paix : alliance entre organisations des droits de l'homme et de paix.

- 1999 : c'est l'année la plus marquante dans ce processus  
40 marches dans le pays avec environ 2,5 millions de personnes (entre avril et septembre) : le slogan est simple : « No más ». Plus de 8 millions de personnes se mobilisèrent le 24 octobre 1999. Marque la division du mouvement de paix.

Redepaz et Viva la ciudadanía se joignirent à la fondation « País Libre » dans une marche contre les enlèvements vers le milieu de l'année 1999. 10 millions de personnes marchèrent dans quatre villes. Le 24 octobre, cette marche donne lieu à une division car si le but était de protester contre les dialogues sans issue, cela a fini par être interprété comme une critique de la guerrilla.

Le Président Pastrana engage le dialogue avec le dirigeant des FARC dans la zone démilitarisée du Caguán pour tenter de mettre fin au conflit armé.

A propos de ces dialogues, certains sont optimistes, tandis que d'autres voient deux groupes sans légitimité représentative négocier le futur du pays, cela diminuant fortement la possibilité pour la société civile de faire entendre sa voix. Les coalitions de paix en sortent divisées.

Les tentatives de dialogue entre le gouvernement et les FARC échouent.

En 2000, le « plan Colombie » est adopté, il s'agit d'une aide financière américaine pour lutter contre le trafic de drogue. La solution militaire semble être préférée, affectant sérieusement une sortie négociée du conflit.

### **Sandrine Amer, Palestinian's Women Research and Documentation Centre, Ramallah**

L'intervenante a commencé par un bref historique de la région. Le Plan de répartition des Nations Unies de 1947 donna une partie du territoire palestinien au peuple juif. Aujourd'hui, à cause des guerres successives et des colonisations juives, le territoire de la Palestine est considérablement réduit et fragmenté. Les deux guerres de 1948 et 1967 ont entraîné un grand nombre de réfugiés (1,4 millions dans les camps UNRWA). La situation en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza est critique. A Gaza, 70% de la population vit sous le seuil de pauvreté. La mobilité des Palestiniens est très restreinte, notamment par des contrôles, des routes de contournement, et le Mur de Séparation. Des autorisations sont requises pour se déplacer en dehors des frontières municipales. Beaucoup de maisons palestiniennes sont détruites pour des motifs administratifs ou punitifs.

Les femmes palestiniennes occupent des postes de prises de décisions depuis le début du siècle : cependant leur participation reste limitée. Selon Sandrine Amer, quatre étapes peuvent être identifiées :

- Etape 1 : avant 1948 : à partir de 1917, les femmes participèrent à des manifestations contre la Déclaration de Balfour. En 1921, l'Union des Femmes Palestiniennes a été fondée. Les femmes s'occupent d'œuvres caritatives et sociales, et assurent la survie de leurs familles après l'exode de masse d'Israël par les palestiniens.
- Etape 2 : 1948-1967 : l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) est créée en 1964. Une nouvelle ère dans l'activisme des femmes commence. L'Union des Femmes palestiniennes participe à la réunion fondatrice du Conseil national palestinien. L'Union générale des femmes palestiniennes est créée en 1965. Cependant, il n'y a pas eu de changements importants dans la perception des questions de genre parmi les femmes en Palestine avant les années 70.
- Etape 3 : 1967-1987 : les femmes ont participé à des activités politiques, ce qui a entraîné l'arrestation et la détention de beaucoup de femmes. Les femmes sont mieux organisées donc elles peuvent participer à la cause nationaliste.
- Etape 4 : 1987 jusqu'à aujourd'hui : la mobilisation populaire pendant la Première Intifada a entraîné une réelle possibilité de changement. Des ONG indépendantes et des centres de femmes ont été créés dans les années 1990 pour s'occuper des questions de violence domestiques, des crimes d'honneur, etc.

La participation politique des femmes palestiniennes n'a jamais été aussi faible que pendant la Seconde Intifada. Les accords d'Oslo ont contribué à la reconnaissance de l'occupation qui devint la seule question à l'agenda avec l'espoir d'un Etat palestinien (qui n'a jamais été réalisé). A la demande de l'Union générale des femmes palestiniennes au Président Yasser Arafat, des articles sur l'égalité des genres ont été finalement inclus dans la loi palestinienne.

Selon l'intervenante, des progrès ont été fait concernant la participation des femmes à la vie politique, notamment à travers l'instauration de quotas. Le Conseil National Palestinien a adopté un quota de 20% de représentation minimum des femmes dans les conseils municipaux, grâce à la pression des comités de femmes. Dans le système électoral du Conseil législatif palestinien (Parlement) de 2006, les femmes devaient être placées à des positions éligibles sur les listes électorales. Cependant, cela a été appliqué que sur les listes nationales et pas pour les élections locales. Les femmes ont participé aux élections de 1996 et 2006. Des femmes ont été nommées Ministres, Présidente de l'Autorité des marchés financiers, ou encore maire de Ramallah. Il y a une augmentation du nombre de femmes avocats et juges ainsi qu'une augmentation du nombre de femmes dans les instances de prises de décisions des partis politiques (Fatah, PFLP, DFLP). Il n'y a pas de données en revanche pour les partis islamiques. En Novembre 2004, le Ministère des Affaires féminines est créé. Depuis 2008, il y a des unités de genre dans chaque ministère.

La Résolution 1325 est très importante pour les femmes palestiniennes qui souffrent de violences et de la brutalité de l'occupation, ainsi que de l'oppression masculine. Selon l'intervenante, pour faire appliquer la résolution, il y a un besoin d'action organisée qui peut se faire avec la création de coalition d'organisations féminines, qui pourraient faire des rapports ensuite aux agences des Nations Unies.

D'autres progrès ont été réalisés : les femmes peuvent désormais donner leur nationalité à leurs enfants et maris, elles peuvent obtenir un passeport sans l'autorisation de la famille ou du tuteur masculin. En 2009, un comité national pour combattre les violences basées sur le genre a été établi. En 2010, le Cabinet approuve la stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Cependant, les violences faites à l'encontre des femmes dans les Territoires occupés palestiniens sont très répandues et récurrentes. Les femmes ont des difficultés à dénoncer les abus car il n'y a pas de cadre légal pour les protéger et 'l'honneur' de leurs familles prévaut. De plus, il y a eu une augmentation des crimes 'd'honneur' et des violences domestiques à Gaza, ceci étant lié à l'importance du conflit dans cette zone. Cependant, en 2011, Mahmoud Abbas a ordonné aux juges d'octroyer 'le plus grave châtiment' aux auteurs des crimes 'd'honneur', alors qu'avant ils n'étaient condamnées qu'à de légères peines. En 2005, la Commission Internationale pour une paix juste entre palestiniens et israéliens est créée.

L'Autorité palestinienne presse l'Assemblée Générale pour obtenir la reconnaissance d'un Etat palestinien, et les femmes palestiniennes ont à la fois des espoirs et des inquiétudes quant au futur Etat, notamment par rapport à sa forme, à leur rôle et représentation, et à l'espoir de vivre dans l'égalité des droits.

## **Catherine Odimba, Université de Kinshasa, RDC**

L'intervenante a concentré son intervention sur la situation en République démocratique du Congo. Elle souligne que les conflits armés ont engendré une reconfiguration (apparente ou réelle) des rapports sociaux des sexes à un moment donné de l'histoire congolaise. A ce jour, il n'est cependant pas établi que cette reconfiguration des rôles de genre en temps de conflit et en période de post conflit soit le résultat d'un processus de changement social. Il pourrait par ce fait être considéré comme une reconfiguration ponctuelle des rapports sociaux des sexes qui n'induit aucun mécanisme de pérennisation des « statuts émergents » des femmes créés par les conflits, la recherche de la paix et l'instauration d'un nouvel ordre politique en République démocratique du Congo. Les nouveaux champs de dévoilement de genre ont été construits par les besoins qu'engendrent les conflits tant dans les espaces privés que dans les espaces publics.

Au niveau des ménages : il fallait répondre aux besoins de survie des ménages. Les femmes ont répondu à la norme de reproduction sociale ; l'entretien de tous les membres du ménage (enfants, hommes, vieillards, malades,...). En réponse à la croyance « corps de la femme, corps sacré ; sexualité en temps de guerre = malédiction sur le champ de bataille pour les combattants », les femmes ont été, à travers leur rôle de reproduction sociale, protégées dans un premier temps, contre toutes formes de violences. C'était une négation de la culture longtemps partagée qui sacralisait le corps des femmes pendant les conflits. Ce fut le cas pendant la guerre de Mulele (1964), et pendant la guerre de 80 jours (1977), durant lesquelles les violences sexuelles ne furent pas utilisées comme armes de guerre. Cette culture n'a pas été reproduite dans la « nouvelle culture de guerre ». Dans cette dernière, le corps de la femme a été désacralisé et les violences sexuelles ont semblé prendre des allures de véritable arme de guerre. Le nouveau conflit a amené une nouvelle perception du corps de la femme et de nouvelles armes. Toutefois, la hiérarchisation sexuée des risques en période de conflit a eu pour conséquence que les femmes ont exercé ce rôle de survie des ménages, sacrifiant leurs corps au profit des vies des hommes et des enfants, membres de leurs familles. « La vie vaut mieux que le viol » : perception légitimée par les femmes elles-mêmes.

Au niveau des ménages : les femmes ont joué des rôles spécifiques dont le fondement se trouve dans la gestion communautaire des conflits qui est le modèle traditionnel de gestion des conflits. Dans ce modèle, hommes et femmes ont des rôles différenciés. La femme reste la conciliatrice des familles. C'est dans ce cadre qu'ont été notées des actions féminines communautaires dirigées exclusivement vers les hommes comme par exemple : la pression des femmes, épouses des hommes engagés dans les conflits interethniques pour obtenir leur désengagement des conflits. La masculinisation des conflits justifie le rôle conciliateur des femmes dans plusieurs communautés congolaises. La reproduction de cette culture se traduit par la quasi-absence des femmes dans les instances de prise de décisions des mouvements rebelles.

L'intervenante souligne que si au niveau des ménages ainsi qu'au niveau communautaire, les rôles femmes reflétaient les cultures congolaises, on peut cependant noter qu'au niveau

macro-sociétal, la recherche de la paix et l'instauration d'un nouvel ordre politique ont été de opportunités réelles d'inscription du changement social en ce qui concerne le genre. En dépit des faibles résultats enregistrés par les femmes lors des élections de 2006, un réel apprentissage de la compétition électorale au marketing politique a été instauré pour les femmes congolaises, car au regard de la trajectoire politique de ces femmes, les grands moments politiques du passé ne leur ont pas été favorables. Pendant la période coloniale, elles n'ont exercé aucun droit politique, après l'indépendance, toutes les femmes ont évolué dans le cadre du Parti-Etat : le MPR, avec un accès très limité et non démocratique aux espaces de prise de pouvoir. La crise économique des années 70 a suscité de fait la reconfiguration des rapports sociaux des sexes, mais dans l'espace économique. Il fallait répondre au besoin de survie des familles ; les femmes se sont lancées dans les activités de survie, essentiellement dans le secteur informel. Ce fut une réponse au contexte économique. Vers les années 90, l'annonce de la démocratisation et la libéralisation du champ associatif a aussi permis plus d'ouverture pour les femmes, surtout au niveau de la société civile, en raison de la signature de l'accord de Cotonou, qui militait pour l'implication de la société civile dans la gestion de la vie nationale.

Durant les conflits armés des années 1996 à 2003, ont été scellés des rôles traditionnellement reconnus aux femmes dans la gestion des conflits, dans la survie des ménages, dans la sexualité...mais ces conflits ont aussi été une opportunité d'impulser un réel changement social au niveau macro sociétal. L'implication des femmes dans le processus de paix et dans le processus électoral reste un atout à l'émergence d'un nouveau système de genre en RDC.

### **Antonia Potter, independent consultant to the Centre for Humanitarian Dialogue**

L'intervention a pour but de montrer les progrès et les écueils dans l'implémentation des normes sur les femmes, la paix et la sécurité à travers des exemples de la Région Asie-Pacifique. Les exemples sont tirés d'une publication récente du Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) : 'Peacemaking in Asia and the Pacific : Women's participation, perspectives and priorities.'

L'intervenante a commencé par une brève présentation des normes internationales pour les femmes, la paix et la sécurité, parmi elles:

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Le Programme d'Action de Beijing en 1995
- L'Objectif du Millénaire pour le développement n°3 qui cherche à promouvoir l'égalité des genres
- La Résolution 1325 et les quatre autres résolutions qui ont suivi (1820,1888, 1889, 1960)

A cette liste, on peut ajouter certaines organisations et agences telles qu'ONU Femmes ou les réseaux et organisations de la société civile aux niveaux local, national, régional et international qui ont pour but d'assurer que ces normes soient respectées. L'année dernière, le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Résolution 1325 a été l'occasion de souligner certains progrès comme le développement d'indicateurs, et l'adoption de 24 Plans nationaux d'action. Cependant, les paroles doivent encore être transformées en action.

L'objectif est d'assurer que les femmes participent aux processus législatifs et aux décisions stratégiques. Par exemple, en Tunisie et en Egypte, les femmes ont joué un rôle actif dans la protestation populaire mais ont été largement exclues des prises de décisions transitionnelles.

Exemple du Népal :

Comme d'habitude, les femmes étaient actives à track two (rôle dans les protestations populaires) et exclues de track one, c'est-à-dire des instances décisionnelles lors des processus de transition.

Cependant certains progrès ont été faits :

- un quota de 33% de femmes dans l'Assemblée Constituante a été introduit et appliqué aux élections de 2008 ;

- en octobre 2010, le Népal était le premier pays asiatique à lancer son Plan national d'action en application de la Résolution 1325, un comité directeur de haut niveau dirigé par le Premier Ministre a été créé ;

- Le conseiller spécial suisse pour le maintien de la paix au Népal (2005-7) a dispensé une formation en négociations techniques et questions politiques à 24 femmes sélectionnées. La 'Charte pour l'égalité' développée par le groupe a été adoptée par l'Assemblée Constituante. La Suisse a aussi subventionné une Conférence sud-asiatique sur les violences faites aux femmes en politique, et des ateliers sur la participation des femmes et des hommes à l'engagement des femmes dans le fédéralisme et la réforme de l'Etat népalais.

Exemple des Philippines :

Le pays est très connu pour ses leaders féministes mais les quartiers musulmans restent très patriarcaux. Cependant, dans le conflit du Mindanao, les femmes étaient présentes dans les discussions avec le Front de Libération Islamique Moro qui a demandé lui-même à ce que les femmes soient incluses dans le comité. Les femmes des Philippines ont utilisé la résolution 1325 pour être incluses au comité. Un Plan d'action national a été lancé en Mars 2010.

L'intervenante a également donné comme exemple, celui de Irene Santiago, une activiste philippine pour la paix dont le travail a contribué à mener une campagne intitulée « Mères pour la paix » pour demander le cessez-le-feu. Ce dernier a été négocié et, Irene Santiago et ses collègues, en ont assuré le suivi de manière à ce que celui-ci dure. Les femmes ont reçu une formation en matière de prévention et résolution des conflits, etc. Pour Irene Santiago, le Plan national d'action donne le mandat et les moyens d'un processus de paix et d'une issue plus respectueux de l'égalité des genres.

Exemple du Timor Oriental :

Il y a un mouvement actif de femmes dans ce pays. Depuis son indépendance, il y a eu 5 missions des Nations Unies qui comportaient toutes des unités de genre avec du personnel haut placé. Le pays s'est doté d'un quota de 30% de femmes pour la représentation parlementaire. Parmi les autres progrès, il y a l'adoption de la première loi sur la violence domestique (2010). Les femmes représentent 19% des forces de police. Cependant, durant les gains de violence politiques, les femmes n'ont jamais été impliquées dans les négociations

pour trouver une solution. La participation des femmes dans les instances décisionnelles de la résolution de conflit reste un challenge clé.

L'intervenante a fini sa présentation avec quelques recommandations faites dans la publication HD :

- Inclure une expertise du genre aux autres expertises techniques
- Les médiateurs devraient faire référence au droit international et aux normes sur les femmes, la paix et la sécurité pour construire une certaine crédibilité et confiance
- Des espaces sûrs pour les femmes, afin de les préparer à participer, doivent être créés afin qu'elles puissent se rencontrer et s'organiser avant le début des négociations de paix
- Des moyens doivent être trouvés pour inclure un nombre important de femmes
- Documenter et publier les expériences (meilleures pratiques et défis)
- La communauté internationale doit mettre en pratique ce qu'elle prêche en montrant l'exemple et en nommant des femmes aux postes les plus importants.

### **Mairi MacRae, Womankind Worldwide and GAPS, UK**

Gender Action for Peace and Security (GAPS) a été créé en 2006 pour mettre en application la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et inclure une perspective de genre dans tous les aspects de la politique et de la pratique du Royaume-Uni en matière de paix et de sécurité. C'est un groupe de travail composé d'experts d'ONG de développement et de paix, de chercheurs, et de personnes œuvrant pour la paix sur le terrain. Son but est de réduire le fossé entre la réalité des femmes au niveau local dans les pays affectés par des conflits et ceux qui prennent les décisions au Royaume-Uni. GAPS aide les décideurs politiques à l'intérieur du Royaume-Uni. Il effectue également des recherches et apporte du soutien autour d'instruments clés comme la résolution 1325 ou le Plan national d'action du Royaume-Uni.

Womankind est une association internationale pour les droits des femmes et le développement qui travaille avec 37 organisations de femmes dans 15 pays. Son but est d'éliminer les violences faites aux femmes, de promouvoir la participation civile et politique des femmes.

En 2004, Kofi Annan a appelé les Etats membres des Nations Unies à développer des Plans nationaux d'action afin d'assurer l'implémentation de la Résolution 1325. Un premier Plan national d'action du Royaume-Uni a été lancé en 2006 mais n'était pas effectif et un plan révisé a été adopté en novembre 2010 grâce à la pression de la société civile. Le Plan révisé inclut une section bilatérale. Il a trois projets sur des pays précis, l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et le Népal. Le Plan contient de nouveaux engagements tels que le suivi et l'évaluation des engagements Femmes, paix et sécurité (FPS) incluant un compte-rendu formel au Parlement, et une plus forte participation de la société civile.

L'intervenante a partagé certaines inquiétudes à propos de ce Plan :

- le manque de consultation de la société civile et sur le terrain dans les pays post-conflit, particulièrement les pays 'bilatéraux'
- pas de représentation ministérielle à la Discussion ministérielle Ouverte du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 26 octobre 2006 ;



- les barrières institutionnelles à l'implémentation de la résolution qui n'ont pas été évoqué telles que le manque de gestion à haut niveau et de coordination entre départements ;
- ce n'est pas une priorité dans la politique étrangère du Royaume-Uni (aucun mot sur la résolution 1325 lors du Printemps arabe)
- il manque d'ambition ; le Plan consiste principalement a rassemblé le travail déjà existant.

Le groupe parlementaire associé sur Femmes, paix et sécurité est un forum parlementaire sur comment promouvoir les résolutions 1325 et 1820. C'est une opportunité unique pour les parlementaires et la société civile de débattre de telles questions sur la base d'informations d'experts. Le Groupe parlementaire est important afin de maintenir des relations entre les différents décideurs ainsi que pour augmenter la prise de conscience et sensibilisation du Parlement.

GAPS a lancé en 2001 une campagne intitulé 'No Women, no peace' ('Pas de femmes, pas de paix'), avec une compétition d'œuvres d'art et une campagne d'actions en Afghanistan. La campagne appelle à :

- Direction – un Ministre mandaté pour faire avancer rapidement l'action du gouvernement sur les femmes, la paix et la sécurité ;
- Coordination – un groupe de travail de haut niveau composé d'officiels confirmés du gouvernement mandaté pour faire avance ce travail à travers les départements ;
- Investissement- à l'intérieur des budgets existants, des fonds doivent être alloués aux femmes ;
- Responsabilité – le gouvernement devrait rendre compte des progrès au Parlement et à la société civile tous les ans.

GAPS a obtenu l'engagement du Gouvernement de créer des groupes spécialisés avec des experts de la société civile pour faire le bilan de la première année d'application du Plan national révisé. Il y a 3 groupes, principalement dirigés par la société civile, faisant maintenant partie de mécanismes formels de compte-rendu. GAPS essaye d'obtenir une déclaration orale du Ministre à la révision annuelle.

L'intervenante a donné l'exemple de l'expérience du Népal. Avant 2004, il y avait une ignorance générale de la résolution 1325, personne n'en parlait. Puis la société civile a commencé à plaider pour la résolution et l'a considéré comme un outil pertinent à utiliser pour parler au gouvernement et aux décideurs politiques. Elles ont commencé à plaider pour un Plan national d'action en 2008 car la participation des femmes était insignifiante.

L'intervenante a souligné le processus positif de l'expérience népalaise : un Ministère pour la paix a été formé en 2007 comme ministère central de la résolution 1325. Le gouvernement a formé un comité directeur de haut niveau. Le 10<sup>ème</sup> anniversaire a été l'occasion de presser le gouvernement afin qu'il travaille avec la société civile pour adopter un plan à temps. Il y a eu une importante collaboration entre tous les partenaires. Un Plan d'action national a été développé en 10 mois grâce à ce processus collaboratif et consultatif.

Cependant, les résultats restent encore à voir car le Plan n'est qu'un premier pas, la prise de conscience reste faible. L'intervenante a souligné le rôle clé de la société civile dans le renforcement des capacités, et le fait que l'on devrait lui donner un rôle de suivi du Plan. La société civile devrait être un partenaire à chaque étape. Le gouvernement doit être poussé à appliquer le Plan : notamment en créant des ateliers avec les ministères sur comment intégrer

le Plan dans les programmes, budgets et activités existants. Il n'y a pas cependant pas de processus de compte-rendu formel du gouvernement.

Pour conclure, l'intervenante a souligné l'importance : de la vaste rangée de partenaires, des relations entre le gouvernement et la société civile, de la coordination entre les ministères et un haut niveau de représentation, et en dernier lieu des ressources.

### **Karen Barnes, OECD, Paris**

L'intervenante a concentré son intervention sur la question suivante : comment les subventions peuvent soutenir l'égalité des genres dans les Etats fragiles affectés par les conflits ?

La participation des femmes est importante pour que les processus soient légitimes et efficaces. Les obstacles particuliers à la participation des femmes doivent être éliminés, autrement les processus ne seront pas tenus pour responsables envers les femmes. Si les besoins différents selon le genre ne sont pas pris en compte, les processus ne seront pas adaptés aux besoins complexes des femmes et des hommes sur le terrain. L'intervenante a listé les types de questions que doivent se poser les organisations internationales :

- Quels besoins de capacité sont identifiés et auxquels donne-t-on la priorité ? Quelles compétences sont nécessaires pour assurer que les questions de genre soient effectivement prises en compte dans les processus post-conflit et de construction de la paix ?
- Comment les dispositifs d'aides allouent des ressources aux questions de genre, y compris pour soutenir des budgets sensibles au genre ? Est-ce que les financements atteignent les organisations de femmes ?
- Qui est impliqué dans les processus de planification ? Quelles questions sont prioritaires ? Comment les résultats sont mesurés ?
- Dialogue politique : qui siège à la table ? Est-ce qu'il y a une volonté politique de s'occuper des questions de genre ? Est-ce que les problèmes de genre font partie des discussions concernant les relations entre l'Etat et la société ?

L'intervenante a souligné certaines statistiques des analyses effectuées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le marqueur de politique d'égalité hommes-femmes du CAD évalue les allocations d'aide pour décider si l'égalité des genres est : l'objectif principal de chaque activité d'aide, ou est un objectif significatif, ou n'est pas visée. Par exemple, un projet qui fournit un accès facile à l'eau potable, qui assure que les femmes ont aussi accès à de l'eau propre, peut être considéré comme une activité d'aide dans laquelle l'égalité des genres est un objectif significatif. D'un autre côté, un projet d'alphabétisation pour les filles serait marqué par les donateurs comme visant l'égalité des genres en tant qu'objectif principal. L'indicateur politique s'applique seulement aux aides allouées par secteur. Par conséquent, il peut être analysé que l'aide totale par secteur et par an versée aux Etats fragiles, en 2007-2008, était de 12,9 milliards USD. Un tiers de l'ensemble des aides (4,4 milliards USD) est destiné l'égalité des genres.

L'intervenante a détaillé la répartition de l'aide destinée à l'égalité des genres dans les Etats fragiles selon les secteurs.  $\frac{3}{4}$  de l'aide qui soutient l'égalité des genres va aux secteurs sociaux (gouvernance, société civile, santé et éducation). Un quart est alloué aux secteurs économique et de production. La concentration des donateurs sur les secteurs sociaux dans les Etats fragiles peut entraver les opportunités d'autonomisation économique des femmes dans ces situations.

Les secteurs sociaux :

Concernant la part de l'aide destinée à l'égalité des genres dans chaque secteur social : la concentration sur l'égalité des genres des secteurs paix et sécurité, et de gouvernance, dans les Etats fragiles est plus faible que dans tous les pays en développement réunis. D'un autre côté, l'aide à l'éducation et la santé dans les états fragile est plus centrée sur l'égalité des genres que dans tous les pays en développement rassemblés. Par exemple, 82% de l'aide à la population et à la santé reproductive dans les Etats fragiles vise l'égalité des genres (seulement 48% dans tous les pays en développement réunis).

Le secteur de la gouvernance et ses sous-sections :

38% de l'aide au secteur de gouvernance vise l'égalité des genres.

Concernant les sous-secteurs, 42% de l'aide au développement judiciaire et juridique vise les femmes, 57% pour la participation démocratique, 62% pour les droits de l'homme. Cependant, seulement 24% de l'aide au sous-secteur de la politique de secteur public et de la gestion administrative vise l'égalité des genres. Selon l'intervenante, les donateurs pourraient mieux faire et centrer plus leur subvention à la politique de secteur public sur l'égalité des genres.

Le secteur paix et sécurité et ses sous-secteurs :

Seulement 20% de l'aide au secteur paix et sécurité vise l'égalité des genres, ce qui n'est pas assez pour implémenter la Résolution du Conseil de Sécurité. Concernant, les sous-secteurs, pour la démobilisation des enfants soldats, il y a une grande concentration de l'aide sur l'égalité des genres, mais seulement 10% de l'aide à la gestion et réforme du système de sécurité vise l'égalité des genres. La concentration sur l'égalité des genres est également faible concernant la construction de la paix post-conflit et la construction de la paix civile. Selon l'intervenante, ces sous-secteurs, notamment l'aide à la construction de la paix civile représentent beaucoup d'argent et il est dommage que si peu soit consacré à l'égalité des genres.

Pour conclure, l'intervenante a fait quelques recommandations. Il y a besoin de meilleures informations sur les besoins des femmes, les priorités et points d'entrée pour agir (WPS indicateurs, etc.). Il devrait aussi y avoir : un soutien de plus en plus grand pour intégrer le genre dans la relance économique, l'accès à la sécurité et à la justice, plus d'analyse des allocations financières et une réorientation des priorités de financement, une amélioration de la coordination entre les acteurs travaillant sur les questions de genre dans les contextes de conflits et ceux qui sont responsables de la programmation et des prévisions budgétaires des décisions dans les processus de construction de la paix.

## **Megan Bastick, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF)**

L'intervenante a centré son intervention sur la réforme du secteur de sécurité et deux questions : est-ce que les femmes et les hommes sont consultés et impliqués, y compris les femmes et les hommes provenant de la société civile ? Est-ce que les différents besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles, sont identifiés et pris en compte ?

L'intervenante a insisté sur le fait que la question de la sécurité des femmes ne doit pas seulement être laissée aux ONG ; bien que les organisations de la société civile doivent être des partenaires clé, elles ne sont pas suffisantes. Les services de sécurité de l'Etat doivent être impliqués. L'intervenante rejette aussi l'idée d'une politique de sécurité et des structures parallèles pour les besoins des femmes.

La réforme du secteur de sécurité (RSS) inclut notamment la police, le système judiciaire, les forces armées, le système pénal, et les services aux frontières. Dans les pays affectés par des conflits, ce secteur est souvent affaibli et sous-financé, c'est pourquoi la RSS a pour but d'améliorer la gestion et performance des institutions de sécurité, qui sont essentielles pour répondre aux besoins des femmes en matière de sécurité. L'intervenante décrit la RSS comme un processus destiné à assurer que les professionnels de la sécurité et de la justice :

- fournissent des services de sécurité et de justice effectifs et efficaces qui répondent aux besoins des gens ;
- sont responsables devant l'Etat et son peuple ;
- agissent dans le cadre d'une gouvernance démocratique, sans discrimination et dans le respect total des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

DCAF a travaillé sur la réforme du secteur de sécurité et sur les questions de genre depuis 2003. Il a des programmes régionaux en Sierra Leone, au Libéria, Mali, Sénégal, en Bosnie et Serbie, et travaille avec les agences des Nations Unies, l'OTAN ainsi qu'avec les Etats et la société civile. L'intervenante a cité une anecdote provenant de « Cité Soleil » en Haïti pour montrer qu'il peut y avoir différents points de vue sur les menaces sécuritaires et les solutions pour les résoudre selon que l'on soit chef de police ou une association locale de femmes. L'un recommanderait plus d'officiers de police et de procureurs, l'autre, plus d'écoles et d'enseignants. Par conséquent, pour établir la sécurité, différents points de vue doivent être pris en compte, d'où le besoin de travailler avec une grande variété d'acteurs dans le domaine social. Des efforts doivent être faits pour impliquer les femmes car elles parlent pour l'ensemble de la communauté avec une perspective différente.

L'intervenante recommande quatre façons d'assurer la consultation et l'implication des femmes dans les processus de réforme du système de sécurité :

- Organisation de consultations avec les groupes de femmes
- Représentation des femmes dans les corps de sécurité locaux et nationaux
- Les membres, hommes et femmes, de comités et organismes clé en charge de la sécurité devraient posséder une expertise sur le genre

L'intervenante a également souligné l'importance de la présence de personnel femme dans les services de police, les services carcéraux, et les forces armées. Ceci est largement reconnu mais la difficulté réside dans le fait que des barrières concrètes restent pour le recrutement et

l'engagement de personnel féminin, et pour les faire avancer à des postes plus élevés. Quatre stratégies sont données pour résoudre cette difficulté :

- Fournir une formation supplémentaire et l'éducation aux recrues femmes
- Etablir des politiques familiales pour permettre aux officiers, hommes et femmes de combiner leur carrière et leurs obligations familiales
- Soutenir les associations du personnel féminines, superviser des programmes, etc.
- Transformer la culture institutionnelle : trop souvent les femmes qui ont reçu une formation spéciale sont ensuite reléguées à des tâches administratives. Toutes les institutions du secteur de sécurité à travers le monde sont concernées par la discrimination et le harcèlement sexuel. Des efforts en termes de politique et de formation sont nécessaires pour changer cette culture.

DCAF est en train de développer un 'Gender Self Assessment Guide' (Guide d'auto-évaluation sur le genre) pour que les institutions en charge de la sécurité puissent évaluer leur sensibilité au genre. Le guide a été testé avec les forces armées néerlandaises et est en train d'être testé avec la police de Sierra Leone.

Concernant la deuxième question : est-ce que les besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles, sont identifiés et pris en compte ?

La résolution du Conseil de Sécurité 1889 encourage les stratégies concrètes pour une exécution de la loi et un accès à la justice qui soient sensibles au genre. Les politiques de réforme de chaque institution du secteur de sécurité, locales ou nationales, devraient faire référence aux besoins des services de sécurité d'être réceptifs aux questions de genre. Les Plans d'action nationaux devraient reconnaître l'importance de la réforme du secteur de sécurité.

Selon l'intervenante, des services spécialisés pour prévenir et répondre aux violences sexuelles et basées sur le genre (que ce soit contre des hommes, des femmes, des garçons ou des filles) sont aussi nécessaires : avoir du personnel femmes est une exigence clé. A cette fin, l'intervenante a souligné l'importance des mécanismes de collaboration entre la société civile et les services de sécurité, et entre ces derniers et les services de l'Etat (santé, services judiciaires). La deuxième idée soulignée est l'importance des institutions de sécurité traditionnelles, non-étatiques, car beaucoup de personnes sont hors de portée des institutions et utilisent les structures de leur communauté, d'où le besoin de travailler avec elles pour encourager les bonnes pratiques.

L'intervenante a insisté sur la transversalité des questions de genre : des compétences spécialisées ne devraient pas être limitées à un nombre restreint de juges et procureurs : tout le personnel judiciaire, tout le personnel de sécurité devraient avoir les compétences pour répondre aux besoins de sécurité liés au genre.

Les outils d'évaluation, tels que celui développé par DCAF, peuvent aider à identifier les besoins des institutions et les moyens pour être réceptifs aux questions de genre. Le but de la réforme du secteur de sécurité est de transformer les institutions affaiblies qui ont marginalisé

les besoins des femmes et exclues la participation des femmes, en institutions compétentes voulant et pouvant protéger tous les membres de la communauté de la violence.

### **Fanny Benedetti, Ministères des affaires étrangères et européennes, France**

L'intervenante a présenté le Plan national d'action (PNA) adopté en octobre 2010 dans le but de mettre en œuvre la Résolution 1325, Femmes, paix et sécurité, du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Le Plan se divise en 2 parties, la première définit les 4 grands objectifs qui sont:

- la protection des femmes contre les violences et mobilisation pour le respect de leurs droits fondamentaux ;
- la participation des femmes à la gestion des situations de conflits et post-conflits ;
- la sensibilisation au respect des droits des femmes dans les programmes de formation ;
- le développement de l'action politique et diplomatique.

Le Plan a été conçu pour une durée de trois ans, en collaboration avec la société civile à travers la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). Sa mise en œuvre se fera au travers de réunions semestrielles. La première a eu lieu le jeudi 10 mars 2011 autour de 4 thèmes : genre et asile, mise en œuvre des programmes de formation, participation des femmes aux opérations extérieures et évaluation globale des financements.

Sur le premier thème, deux engagements ont été pris à savoir l'intégration des lignes directrices du HCR et le suivi de l'indicateur F de l'UE (données chiffrées genrées sur les demandes d'asile). Suite à une discussion avec l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), il est ressorti, entre autre, que l'intégration d'un module genre dans la formation peut être offerte à partir du plan de formation 2012/2013.

Dans la mise en œuvre des programmes de formation, le Plan prévoit l'intégration de la question du genre dans des formations en matière de sécurité, notamment pour les formations pré-déploiement. Pour cela le MAEE travaille en partenariat avec le ministère de la défense et le ministère de l'Intérieur ainsi qu'avec le DCAF, son partenaire institutionnel, qui possède une expertise dans ce domaine. Pour le ministère de l'Intérieur, un plan de formation est en cours d'élaboration et un module genre pourrait être introduit dès 2012.

En ce qui concerne la participation des femmes aux opérations extérieures (6%), celle-ci n'est pas insignifiante mais est deux fois inférieures à la proportion des femmes dans l'armée. Le ministère de la défense souhaite identifier dans une mission donnée les besoins opérationnels nécessitant du personnel féminin pour mener à bien cette mission, dans un souci d'efficacité et de résultat. Pour ce qui est du ministère de l'Intérieur, un problème de ressource se pose puisque sur les 700 personnes du personnel de police pour les missions extérieures, seulement une quarantaine sont des femmes ; ce qui s'explique par le court préavis de départ et la durée des engagements. Il s'agit de réaliser les aménagements nécessaires pour encourager une plus grande participation des femmes.

Concernant la mise en place et l'évaluation des engagements financiers : il est difficile d'identifier les ressources allouées, par les différents ministères, aux programmes ciblant les femmes dans les zones de conflits. L'intervenante souligne le problème d'absence de financement dédié. Ceci empêche de renseigner les indicateurs définis par le plan.

L'intervenante informe qu'un cycle de réunions internes ainsi qu'avec les ONG est lancé. Elle rappelle le rôle clé de l'UE et l'importance des leçons tirées d'autres pays de l'UE qui se sont dotés d'un Plan beaucoup plus tôt, l'intégration d'une dimension genre dans la PESD (conseillers genre dans les opérations, module dans les formations). Fanny Benedetti souligne également le rôle clé de la France au sein de l'UE sur ce sujet.

Au niveau des obstacles, l'intervenante identifie la difficulté de maintenir cette question à l'agenda parmi toutes les autres priorités et la nécessité d'une volonté politique.

Il faut inclure les femmes dès les phases initiales de négociations de paix. Le sujet, transversal, concerne des acteurs qui n'ont pas le même langage et qui ont du mal à se retrouver autour d'une table.

Un des progrès est la reconnaissance de la pertinence du sujet, qui n'est plus remis en question. Il y a des objectifs chiffrés de représentation dans les réformes constitutionnelles post-conflit en matière de représentation politique (30%). Cependant, des écueils subsistent comme l'instrumentalisation des femmes et des mouvements féminins ainsi que des lois d'application variable (y compris en France).

## Recommandations :

1. Un plus grand soutien aux associations de femmes, notamment les associations locales. Ces associations ont besoin de soutien, y compris de soutiens financiers, pour pouvoir continuer leurs campagnes et acquérir plus de présence et de visibilité dans les processus de construction de la paix et de réconciliation post-conflit. Les structures actuelles de financement par des donateurs bilatéraux et multilatéraux pénalisent ou excluent souvent de plus petites organisations, telles que ces associations de femmes. Il est nécessaire de trouver des mécanismes de financement qui peuvent fournir de petites sommes et qui sont accessibles aux groupes de femmes venant de pays affectés par des conflits. Les financements doivent aussi être durables, continus, et non *ad hoc*. Un niveau constant de financement de base permettra aux organisations de femmes d'être fonctionnelles et préparées à saisir les opportunités d'implication et de lancement de projets plus importants quand ces opportunités se présentent.
2. Créer des espaces sûrs et sécurisés permettant aux femmes de s'organiser. Les femmes peuvent avoir besoin de soutien pour la garde d'enfants, de lieux dédiés à l'allaitement et de commodités de toilettes adéquates. La notion d'espaces sûrs devrait aussi être entendue au-delà des simples caractéristiques matérielles, en créant des lieux où les femmes se sentent en sécurité pour parler et exprimer leurs besoins et expériences, afin d'intervenir activement dans l'espace public.
3. Créer des réseaux de femmes impliquées dans la construction de la paix et dans des activités de réconciliation. Les femmes ont beaucoup à apprendre les unes des autres en termes de bonnes pratiques, de bonnes stratégies pour accéder à des positions de pouvoir, etc. La constitution effective de réseaux pourrait aider à mieux partager ces bonnes pratiques et renforcerait les initiatives des femmes dans plusieurs pays. Les réseaux régionaux sont importants dans le soutien au lobbying et au plaidoyer des femmes au niveau national. Ces réseaux ont dorénavant besoin d'être soutenus et financés.
4. Développer des incitations pour que les hommes s'engagent dans la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes dans la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit. Se concentrer sur les femmes seulement pour faire appliquer la résolution 1325 ne mènerait qu'à des solutions partielles. Les hommes doivent être impliqués et doivent soutenir la participation des femmes. Des soutiens ou modèles masculins qui soutiennent publiquement l'égalité des genres et les droits de femmes et qui encouragent les autres hommes à en faire de même constituent donc un outil important.
5. Soutenir les ministères des affaires féminines et du genre dans l'élaboration et l'implémentation de Plans nationaux d'action pour la Résolution 1325. Ces ministères font souvent partie des plus faibles et des moins bien dotés des gouvernements, et nécessitent donc un soutien additionnel de l'extérieur pour être capable de développer et de mettre en œuvre les Plans nationaux d'action pour la Résolution 1325. Il faudrait également rappeler que les Plans nationaux d'action pour la Résolution 1325 ne sont pas de la seule responsabilité des ministères des affaires féminines ou du genre, et que



cette responsabilité devrait être acceptée par l'ensemble du gouvernement. Il pourrait être proposé qu'un groupe de travail gouvernemental ou un comité interministériel soit établi pour s'assurer qu'un Plan national d'action est bien adopté et mis en œuvre.

6. Réunir des informations et attirer l'attention sur des expériences et pratiques réussies pour accroître l'implication des femmes dans la reconstruction post-conflit. Les pays qui ont, avec succès, élaboré et mis en œuvre des Plans nationaux d'action pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 devraient, par exemple, être encouragés à fournir des exemples de bonnes pratiques aux autres pays. Une base de données d'exemples de bonnes pratiques pourrait être mise en place comme référence pour les décideurs politiques et les groupes de la société civile désirant promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes dans les situations post-conflit.
7. Fournir une éducation adéquate aux médiateurs et négociateurs. Cela implique une formation pour les femmes comme pour les hommes médiateurs et négociateurs.
  - La majorité des médiateurs dans les processus de paix est généralement masculine ; ils ne suivent habituellement aucune sorte de formation, mais sont plutôt choisis pour leurs positions politiques et expérience antérieures. Il serait utile de fournir à ces hommes une formation et des renseignements sur comment intégrer une sensibilité au genre dans les négociations de paix et les processus de reconstruction post-conflit.
  - Pour les femmes, la question de la formation est plus souvent soulevée, car on considère qu'une des raisons de l'absence des femmes dans la consolidation de la paix et les processus de reconstruction est leur manque de connaissances nécessaires et de capacités de négociation et de médiation. Il est important de fournir cette formation afin de permettre aux femmes d'avoir la confiance et les qualités nécessaires pour pouvoir participer activement à des processus de médiation et de négociation. La formation de médiatrices ne devraient pas seulement se concentrer sur les questions de genre, mais devraient leur fournir une large palette de capacités nécessaires aux réussites dans ce domaine. La formation devrait par exemple fournir aux femmes les qualités nécessaires à s'engager dans une réforme du secteur de la sécurité et à interagir avec des forces de sécurité dirigées par des hommes.
8. Faire le lien entre la formation et le développement de l'expertise de genre, et l'expertise technique. Quand une expertise et une analyse de genre sont fournies de façon isolée, elles tendent à se marginaliser. Mais lier cette expertise à d'autres formes d'expertise technique permettra à l'expertise de genre d'être mieux mise en valeur et plus visible.
9. Collecter et diffuser des données de base adéquates relatives à la mise en œuvre de la résolution 1325, y compris des données sur les violences basées sur le genre et la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et de reconstruction. Des données de base sont nécessaires pour analyser dans quelle mesure l'application de résolutions internationales transforme les processus de réconciliation post-conflit et de reconstruction, et pour identifier les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir l'égalité des genres en situation de post-conflit.

